

UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS EN EUROPE: PARTICIPATION ET JUSTICE RESTAURATIVE

Programme



Événement en ligne
Mardi, 12 mai 2020

Événement de haut niveau
organisée sous la Présidence
géorgienne du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe



Presidency of Georgia
Council of Europe
November 2019 – May 2020
Présidence de la Géorgie
Conseil de l'Europe
Novembre 2019 – Mai 2020



COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

NOTE CONCEPTUELLE

La création d'un système judiciaire adapté aux enfants et fondé sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est une priorité absolue pour le gouvernement géorgien et sa Stratégie nationale en matière de droits de l'homme (2014-2020). La Géorgie préside actuellement le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et, dans ce cadre, le Conseil de l'Europe et la Présidence géorgienne du Comité des Ministres ont uni leurs forces pour organiser un événement en ligne « **Une justice adaptée aux enfants – Une expérience convergente sur la justice restaurative en Europe** » le mardi 12 mai 2020.

Chaque année, des milliers d'enfants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe sont impliqués dans des procédures judiciaires. Les enfants en contact ou en conflit avec les systèmes judiciaires, qu'ils soient civils, administratifs ou pénaux, en tant que victimes, témoins, délinquants ou parties à un processus de justice, sont souvent vulnérables et ont besoin de protection. Ils sont souvent confrontés à un système conçu pour les adultes qui est mal adapté à leurs besoins. Ces défis sont amplifiés lorsque les enfants entrent en conflit avec la loi. Priver les enfants de leur liberté peut avoir des effets néfastes sur leurs besoins éducatifs, sociaux et de développement, ainsi que d'autres conséquences négatives pour eux à long terme.

La *Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)* reconnaît que la justice adaptée aux enfants est un domaine d'action clé et identifie la mise en œuvre nationale des *Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* parmi ses principaux domaines d'action. Ces lignes directrices soulignent le rôle des États pour garantir le respect et la mise en œuvre effective des droits de l'enfant et la nécessité pour les systèmes judiciaires d'être accessibles, appropriés en fonction de l'âge, efficaces, diligents, adaptés et centrés sur les besoins de l'enfant.

La justice réparatrice est particulièrement pertinente pour les enfants en conflit avec la loi et les enfants victimes. Le crime commis est généralement au centre de l'attention du système de justice pénale traditionnel. Cela conduit souvent à négliger les besoins des victimes et des délinquants. En ce qui concerne les enfants délinquants, la réponse de la justice réparatrice à la criminalité permet à l'enfant délinquant (ou à l'enfant victime et souvent aux membres de la famille ou de la société en général) de participer à la réparation du préjudice subi en identifiant les besoins et les déficiences qui découlent de ce préjudice et dont l'obligation est de réparer ces déficiences (qui peuvent être à la fois matérielles et émotionnelles et psychologiques). Selon la récente *Recommandation (2018)8 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la justice restaurative en matière pénale*, la justice restaurative est définie comme « tout processus permettant aux personnes qui ont subi un préjudice résultant d'une infraction et aux responsables de ce préjudice de participer activement, s'ils y consentent librement, au règlement des problèmes résultant de l'infraction, avec l'aide d'un tiers qualifié et impartial ».

Lorsque des enfants, quel que soit leur rôle, participent à des processus de justice restaurative, leur âge et leur développement individuel doivent être pleinement pris en considération, la procédure doit être adaptée à eux et – outre la présence obligatoire de leurs parents ou tuteurs légaux pendant le processus – des droits spéciaux doivent leur être garantis. Par conséquent, les garanties juridiques nationales appliquées aux enfants en contact avec le système de justice pénale traditionnel doivent également s'appliquer au processus de justice restaurative lui-même. Cela inclut le rôle spécial de surveillance des autorités judiciaires ou des organismes de justice pénale sur la procédure de justice restaurative lorsque des enfants sont impliqués.

Cette événement a plusieurs objectifs principaux : tout d'abord, promouvoir les normes du Conseil de l'Europe en matière de justice adaptée aux enfants et de justice réparatrice, inscrites dans divers documents stratégiques de l'Organisation, tels que les Lignes directrices de 2010 sur une justice adaptée aux enfants et la Recommandation susmentionnée concernant la justice restaurative en matière pénale.

Deuxièmement l'événement devrait mettre en lumière les expériences et les réalisations nationales dans la mise en œuvre de ces normes, encourageant ainsi le débat paneuropéen sur ces questions.

Troisièmement, l'événement invoquera la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux contacts des enfants avec le système judiciaire et offrira une occasion idéale de s'informer sur les réalisations, les pratiques prometteuses et les défis qui restent à relever dans ce domaine, en partageant les expériences nationales en matière de mise en œuvre d'une justice adaptée aux enfants dans tous les contextes et d'application de la justice restaurative où les enfants sont les principales parties prenantes, soit en tant que victimes, soit en tant que délinquants.

SESSION D'OUVERTURE

M^{me} Thea TSULUKIANI, Vice-premier ministre et Ministre de la justice de Géorgie

M^{me} Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe

Les enfants dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

M. Linos-Alexandre SICILIANOS

Défendre les droits de l'enfant dans les systèmes judiciaires: renforcer les solutions pour les enfants en tant que victimes et détenteurs de droits

Discours d'introduction: M^{me} Maria-Andriani KOSTOPOULOU,

Présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), Conseil de l'Europe

Les enfants et la justice – diverses procédures, divers défis

Aperçu général de la situation des enfants dans les systèmes judiciaires, et cas particulier de la Géorgie

M^{me} Renate WINTER, vice-présidente du Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant (UN CRC)

Une justice adaptée aux enfants – Expériences et projets d'avenir de la Slovénie

M^{me} Dominika ŠVARC PIPAN, Secrétaire d'État au Ministère de la justice, Slovénie

Répondre aux besoins des enfants dans les procédures administratives et civiles: 10 ans de lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants

M^{me} Kai HÄRMAND, Secrétaire générale adjointe, Ministère de la justice, Estonie, membre du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), Conseil de l'Europe

Des approches adaptées aux enfants dans le domaine des migrations

M. Drahošlav ŠTEFÁNEK, Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés

Trouver la bonne réponse pour faire respecter les droits des enfants en conflit avec la loi: vers une justice restaurative en Europe

En sommes-nous arrivés là? S'attaquer aux droits des enfants privés de liberté en Europe

M. Manfred NOWAK, expert indépendant des Nations unies chargé de conduire l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté

Développer la justice restaurative en Europe

M. Ian D. MARDER, maître de conférences en criminologie, Département de droit, Université de Maynooth, Co. Kildare, Irlande, membre du Forum européen de la justice restaurative

Justice restaurative – l'expérience géorgienne et les défis qui restent à relever

M. Irakli SHOTADZE, Procureur général, Géorgie

Le rôle des parlements en matière de justice restaurative

M. Stefan SCHENNACH, membre, Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Remarques finales et clôture officielle

M^{me} Thea TSULUKIANI, Vice-premier ministre et Ministre de la justice de Géorgie

Conclusion

70
1950-2020

EUROPEAN CONVENTION
ON HUMAN RIGHTS

CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

AN RIGHTS
S DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE